

CAMPING DES GORGES

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE MOBILE HOME -

Réservation de séjour

Veillez nous faire parvenir la demande de location accompagnée de l'acompte correspondant, soit : 25 % du montant du séjour augmenté de 30€ par frais de dossier. L'encaissement de votre versement ne sera effectué que si nous avons la possibilité de répondre favorablement à votre demande. Dans l'impossibilité de disposer d'une location correspondant aux dates mentionnées ou au type de location, nous vous proposerons d'autres dates de disponibilités ou un autre type de mobile home. S'ils ne correspondent pas, votre acompte ne sera pas encaissé.

- Règlement du séjour

A réception de votre contrat de location et de votre acompte, nous vous enverrons une confirmation de location. Le montant total du séjour est payable 30 jours avant le début de la location. Passé ce délai, à défaut du règlement, nous considérerions votre demande de réservation comme annulée avec application des conditions précisées dans "annulation de séjour". La taxe de séjour est à régler en supplément (0.55 € par jour par personne de 13 ans et plus) et est détaillée sur votre devis.

-Annulation de séjour - Départ anticipé

Nous vous conseillons de contracter une assurance annulation avec une société d'assurance dès que votre réservation est confirmée. En cas d'annulation, il vous sera retenu :

- Les frais de dossier
- Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
- Le montant total du séjour si l'annulation intervient dans les 30 jours qui précèdent la date initialement prévue de votre arrivée.

Le courrier d'annulation doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de la poste faisant foi. En cas de départ anticipé, il ne sera fait aucun remboursement du montant de la location pour quelque cause que se soit.

-Caution

Une caution de 180€ sera versée par le locataire le jour même de son arrivée. Cette caution sera restituée à la fin du séjour, après déduction si nécessaire des frais de remise en état des lieux ou remplacement du matériel manquant ou détérioré.

La somme de 50€ sera retenue si le mobile home n'apas été correctement nettoyé avant le départ.

Le matériel d'équipement de chaque mobile home fait l'objet d'un inventaire chiffré remis au client qui est tenu de le contrôler dès son arrivée et de signaler le jour même toutes anomalies constatées.

-Nota : IMPORTANT

Les arrivées se font après 15h et les départs avant 10h. Entre le 5 juillet et le 23 août les locations se font uniquement à la semaine, du samedi au samedi.

Les mobile homes sont loués pour les personnes nommément inscrites sur le contrat de location. Toute personne non inscrite au contrat de location ne sera pas autorisée à séjourner sans l'accord de la réception.

-Assurance

Nos clients doivent être assurés. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries etc...et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client.